

15 octobre 2019

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, mardi le 15 octobre 2019 à dix-neuf heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire suppléant, Monsieur Jason Carrière et les Conseillers suivants :

Michael Benedict, Jean Lanthier, Robin Pilon, Hélène Laprade, Mélanie Boyer.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Mario Boyer et l'Adjoint au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance.
7. Rapports comités / commissions :
 - a) Séance information : Université 3^e âge en Outaouais/conférences (par Hélène Laprade).
8. Présentation projet de règlement et Avis de motion.
9. Adoption de Règlements :
 - a) Règlement n° 08-2019 concernant les nuisances ;
 - b) Règlement n° 09-2019 modifiant le règlement n° 08-2018 sur la tarification des loisirs et événements (exercice financier 2019).
10. Commission de SERVICES ADMINISTRATIFS :
 - a) Paiement de factures ;
 - b) Adjudication appel d'offres 2019TH-VC45 : Services professionnels de vérification comptable externe 2019-2020-2021 ;
 - c) Don Centraide Outaouais ;
 - d) Fermeture hôtel de ville – période des Fêtes ;
 - e) Calendrier 2020 – séances des Conseils ;
 - f) Contrat archivage des données – Groupe D.L. ;
 - g) Projet Office 365 – matériel informatique ;
 - h) Frais dossier vente pour taxes – 160 Saint-Jean ;
 - i) Calendrier municipal 2020 ;
 - j) Émission d'obligations par appel d'offres public ; (2)
 - k) Quotepart 2020- PIRVP ;
 - l) PG – zéro papier : urbanisme ;
 - m) Carrefour du capital humain – offre de service ;
 - n) Services juridiques 2020-2021 – Deveau Avocats.
11. Commission de la QUALITÉ DE VIE :
 - a) Wifi – bibliothèque ;
 - b) Gratuité salle communautaire : Club Optimiste ;
 - c) Illumination Place Guy Lafleur ;

15 octobre 2019

- d) Gratuité salle communautaire : Chevaliers de Colomb ;
 - e) Prêt salle Bill-Clément aréna : École Ste-Famille/aux Trois-chemins ;
 - f) Patinoire extérieure- entretien et déneigement ;
 - g) Projet centre communautaire- services en électromécanique ;
 - h) Achat de chaises - centre communautaire ;
 - i) Réparation fuite d'ammoniac trappe de haute pression – aréna Guy Lafleur ;
 - j) Fixation assemblée publique de consultation sur projet de résolution en vertu du règlement PPCMOI N° 10-2011.
12. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
- a) Nettoyage cour garage ;
 - b) Chauffage hôtel de ville : travaux réservoir à l'huile ;
 - c) Inscription/déplacement : mutuelle de prévention SST ;
 - d) Réparation pompe : eaux usées –U.F.;
 - e) Inspection barrage 2020 ;
 - f) Entente MTQ - balayage et tonte gazon ;
 - g) Fossé stationnement « Villas » ;
 - h) Travaux rue Hôtel-de-ville – recommandation #1 ;
 - i) Travaux rues Galipeau/Victoria – recommandation #1 ;
 - j) Surveillance travaux TECQ : frais supplémentaires.
13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
- a) Pompiers – programme aide financière : besoins formation 2020-2021 ;
 - b) Système appels automatisés.
14. Rapport du maire.
15. Nouvel Avis de Motion.
16. Divers/ Varia :
- a) Facturation mise à jour rôle d'évaluation ;
 - b) Municipalité alliée contre la violence conjugale ;
 - c) Salon des jeunes : déneigement ;
 - d) Frais arpentage - échange terrain CSCV ;
 - e) Formation UMQ - élus ;
 - f) Photocopieur - remplacement ;
 - g) Exp. inc. – surveillance TECQ ;
 - h) Révision lots visés par projet d'exclusion ;
 - i) Libération fonds de garantie assurances 2012-2013 – Laurentides-Outaouais.
17. Affaires nouvelles :
- a) Achat linge pompiers ;
 - b) Suivi Politique familiale-MADA : création comité ;
 - c) Affectation réserve Prinoth SW40S.
18. Parole au public.
19. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2019-10-371

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire suppléant, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

15 octobre 2019

Rés. : 2019-10-372

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019 ont été remises à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues le 9 septembre 2019 et le 23 septembre 2019 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-373

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2019-08-25 au 2019-09-21 totalisant 50 542.24 \$;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2019-09-01 au 2019-09-30 totalisant 83 989.43 \$ (No : 46249 à No : 46294) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2019-09-30 totalisant 148 837.31\$ (No : 3553 à No : 3587) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2019-09-30 totalisant 73 310.89 \$ (No : 435 à No : 439).

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.

Début à 19 h 05 ; Fin à 19 h 07.

Rés. : 2019-10-374

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 08-2019 concernant les nuisances* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

15 octobre 2019

Rés. : 2019-10-375

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 09-2019 modifiant le Règlement N° 08-2018 sur la tarification des loisirs et événements (exercice financier 2019)* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-376

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures ci-dessous, à savoir :

2019-07-28	18077+	Ent. Électricité R. Desjardins	2 105.12 \$	taxes
		- Divers travaux		incl.
2019-08-19	26319+	Coop Novago	1 284.48 \$	taxes
		- Divers achats		incl.
2019-08-27	27347+	Transport M. Deschamps	3 300.64 \$	taxes
		- Préparation asphalte		incl.
2019-09-03	69749-	Waste Management	4 301.32 \$	taxes
	63003	- Frais dépotoir		incl.
2019-08-09	3238	Béton Petite Nation	1 885.59 \$	taxes
		- Béton		incl.
2019-08-14	55446+	Réfrigération Centre-Ville	2 227.06 \$	taxes
		- Divers travaux		incl.
2019-09-13	5758	Construction Chartrand	1 054.55 \$	taxes
		- Travaux usine filtration		incl.
2019-09-14	2760 +	Deveau Avocats	2 595.10 \$	taxes
		- Frais juridiques		incl.
2019-05-22	14802	Fin traiteur de l'Outaouais	1 005.46 \$	taxes
		- Souper bénévoles		incl.
2019-09-04	29422 +	Plomberie Jacques Proulx	1 965.96 \$	taxes
		- Divers travaux & compteurs d'eau		incl.
2019-09-16	29372	Robert Boileau Inc.	2 588.24 \$	taxes
		- Location Zamboni		incl.
2019-06-16	135530732	Waste management	4 072.35 \$	taxes
		- Frais dépotoir		incl.
2019-08-22	1440226+	Preston Hardware	2 834.18 \$	taxes
		- Achat pièces garage		incl.
2019-10-06	30524	Deveau Avocats	10 278.87 \$	taxes
		- Frais juridiques		incl.
2019-10-07	12015	Électriciens Dubuc	1 542.93 \$	taxes
		- Lumières de rue		incl.

15 octobre 2019

2019-09-23	5686+	Groupe Handfield	1 803.66 \$	taxes
		- Lotissement/piquetage		incl.
2019-09-16	1818+	ID Concept publicité	1 853.64 \$	taxes
		- Épinglettes		incl.
2019-09-25	906021	Pétroles Pétro-Canada	1 724.58 \$	taxes
		- Diesel/essence		incl.
2019-09-19	80929+	Robert Boileau Inc.	3 889.61 \$	taxes
		- Baies vitrées et zamboni		incl.
2019-09-30	59809	Signoplus/Spécialité	1 214.14 \$	taxes
		- Panneaux stationnement		incl.
2019-10-01	13633-	Waste Management	2 734.80 \$	taxes
	0732	- Frais dépotoir		incl.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-377

ATTENDU QUE la Ville de Thurso a lancé l'appel d'offres 2019TH-VC45 pour Services professionnels de vérification comptable externe pour les exercices financiers 2019-2020-2021 ;

ATTENDU QU'à l'issue du processus d'appel d'offres, la Ville a reçu les soumissions des firmes professionnelles suivantes :

- Marcil Lavallée S.E.N.C.
- Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QU'à l'issue du processus d'évaluation des offres réalisé par le comité de sélection mandaté à cette fin, la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a obtenu le plus haut pointage, soit de 20,97 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE soit octroyé le contrat de Services professionnels de vérification comptable externe 2019-2020-2021, suivant les termes, obligations et conditions de l'appel d'offres 2019TH-VC45, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., pour la somme de 59 500.00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-378

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 100 \$ à Centraide Outaouais pour la campagne de souscription 2019.

Adoptée à l'unanimité.

15 octobre 2019

Rés. : 2019-10-379

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020.

QUE les employés devront utiliser leur banque de temps (vacances/mobiles).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-380

CONSIDÉRANT les dispositions réglementaires concernant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil d'établir son calendrier des séances ordinaires et plénières du Conseil pour l'année 2020 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le calendrier des séances ordinaires et plénières du Conseil municipal pour l'année 2020 soit comme suit :

	<u>Plénières</u>	<u>Séances ordinaires</u>
Janvier		08 (mercredi)
février	03 (lundi)	10 (lundi)
mars	02 (lundi)	09 (lundi)
avril	06 (lundi)	14 (mardi)
mai	04 (lundi)	11 (lundi)
juin	01 (lundi)	08 (lundi)
juillet		13 (lundi)
août		10 (lundi)
Septembre	08 (mardi)	14 (lundi)
octobre	05 (lundi)	13 (mardi)
novembre	02 (lundi)	09 (lundi)
décembre	07 (lundi)	14 (lundi)

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-381

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat de « Service informatique D.L. Inc. » (Groupe DL) pour l'archivage des données en ligne ;

CONSIDÉRANT que la signature d'une entente d'archivage des données assure à la municipalité l'obtention du taux préférentiel pour le support et le maintien des installations matérielles et logiques :

15 octobre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M Hugo Blais, adjoint au directeur général et directeur des loisirs, à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement du contrat de service avec « Service informatique D.L Inc. » pour l'archivage externe des données pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 (90 \$/mois plus taxes).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-382

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission # 148 du 16 septembre 2019 de MC Informatique, au montant de 4 052 \$ plus taxes, pour l'achat et l'installation de matériel informatique nécessaire à la migration vers Office 365.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-383

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture # 19A02950203-1 du 17 septembre 2019 de *Gagné Isabelle Patry Laflamme & Associés, notaires*, au montant de 2 434.74 \$ pour les frais et honoraires dans le dossier de vente pour taxes impayées du 160 rue Saint-Jean. Ce montant sera remboursé par le greffe du ministère de la Justice.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-384

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 17 septembre 2019 de *Imprimerie Papineauville Inc.*, au montant de 3 159 \$ plus taxes, pour la confection de 1 600 calendriers municipaux pour l'année 2020 (pliage inclus).

Adoptée à l'unanimité.

15 octobre 2019

Rés. : 2019-10-385

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Thurso souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 478 000 \$ qui sera réalisé le 29 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
08-2011	748 300 \$
08-2011	162 600 \$
08-2011	2 567 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 08-2011, la Ville de Thurso souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 octobre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 avril et le 29 octobre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

15 octobre 2019

CD Du Coeur-Des-Vallées
104, RUE MACLAREN EST
GATINEAU, QC
J8L 1K1

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Thurso, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 08-2011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-386

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	15 octobre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 octobre 2019
Montant :	3 478 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 08-2011, la Ville de Thurso souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Thurso a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 octobre 2019, au montant de 3 478 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

15 octobre 2019

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

253 000 \$	2,00000 %	2020
259 000 \$	2,10000 %	2021
266 000 \$	2,10000 %	2022
273 000 \$	2,20000 %	2023
2 427 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,64200

Coût réel : 2,56877 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

253 000 \$	2,00000 %	2020
259 000 \$	2,05000 %	2021
266 000 \$	2,10000 %	2022
273 000 \$	2,20000 %	2023
2 427 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,31400

Coût réel : 2,65008 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 478 000 \$ de la Ville de Thurso soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité.

15 octobre 2019

Rés. : 2019-10-387

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1er octobre 2019 ;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2020 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso adopte les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec ;

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 29 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-388

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de services « Territoire-Zéro Papier » au montant de 2 550 \$ plus taxes pour le service de l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-389

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de service du 20 octobre 2019 du Carrefour du capital humain de l'UMQ pour :

- Bloc 1 : analyse de la convention
- Bloc 2 : porte-parole négociation

15 octobre 2019

QU'un budget de 10 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-390

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Ville de Thurso a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière ;

ATTENDU l'offre de services du 4 octobre 2019 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité ;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement ;
- Durée du contrat : 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 ;
- Coût forfaitaire : 1 250 \$ par année, taxes en sus ;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire variant de 170 \$ à 215 \$, en fonction de l'avocat attribué au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-391

CONSIDÉRANT la décision du Conseil municipal de doter le Parc de la colonne Morris d'un Wi-Fi ;

CONSIDÉRANT que la couverture Wi-Fi à partir de la bibliothèque est déficiente :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 2 août 2019 de Groupe DL, au montant de 2 550.15 \$ plus taxes, pour une couverture extérieure adéquate du Parc de la colonne Morris.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-392

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

15 octobre 2019

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation gratuite de la salle au centre communautaire, par le Club Optimiste de Thurso les 1-2-3 novembre 2019 pour la tenue du Salon Opti-cadeaux.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-393

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la fermeture de la rue Hôtel-de-Ville, entre les rues Galipeau et Boulerice, le 6 décembre 2019 de 17 h à 21 h dans le cadre de la cérémonie de l'illumination de la Place Guy Lafleur.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-394

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation gratuite des locaux au centre communautaire par les Chevaliers de Colomb pour la tenue d'un souper de dorés le 16 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-395

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation gratuite de la salle Bill Clément de l'aréna Guy Lafleur du 1^{er} au 31 octobre 2019, par l'École Sainte-Famille/ aux Trois-chemins (groupe de Mme Lyne Thériault) pour la conception de la maison hantée qui sera ouverte le jour de l'Halloween.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-396

CONSIDÉRANT l'appel de propositions de service pour l'entretien de la patinoire extérieure Euclide-Duguay effectué par l'adjoint au directeur et responsable des loisirs ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour l'entretien de la patinoire :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

15 octobre 2019

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de service de M. Vincent Boucher pour l'entretien et le déneigement de la patinoire extérieure Euclide-Duguay, au montant de 7 950 \$ taxes incluses, pour la saison 2019-2020.

QUE monsieur Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Thurso le contrat avec monsieur Vincent Boucher.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-397

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de CIMA + du 27 septembre 2019 portant le numéro QP13948, au montant de 9 500 \$ plus taxes, pour les services en électromécanique dans le cadre du projet du centre multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-398

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition #4430 du 20 septembre 2019 de Alpha-Vico Inc., au montant de 2 010 \$ plus taxes, pour l'achat de chaises au centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-399

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 3 octobre 2019 de CIMCO, au montant de 5 468 \$ plus taxes, pour le remplacement des composantes dans la trappe d'haute pression à l'aréna Guy Lafleur où il existe une fuite. Présentement, la trappe est temporairement dérivée.

Adoptée à l'unanimité.

15 octobre 2019

Rés. : 2019-10-400

Date, heure et lieu de la consultation publique pour présenter le projet de résolution en vertu du règlement PPCMOI #10-2011

ATTENDU qu'en vertu de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de toute assemblée :

ATTENDU la nécessité de corriger le deuxième projet de résolution pour le projet particulier d'occupation au 290-B rue Victoria dans le cadre du PPCMOI # 10-2011 et par le fait même, tenir une assemblée publique de consultation :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso rescinde sa résolution # 2019-09-367 du 23 septembre 2019 concernant l'adoption du deuxième projet de résolution dans le cadre d'une demande d'autorisation (No 2019-04P) pour un projet particulier d'occupation au 290-B rue Victoria en vertu du règlement no 10-2011 (PPCMOI).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso fixe la consultation publique pour présenter le projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) #10-2011 pour le projet particulier d'occupation au 290-B rue Victoria :

Le lundi 28 octobre 2019 à 16 heures à l'hôtel de ville sis au 161 rue Galipeau, Thurso, Qc, J0X 3B0.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-401

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 5 septembre 2019 de Transport Michel Deschamps & Fils, au montant de 6 700 \$ plus taxes, pour le nettoyage et la disposition des rebuts (asphalte, béton, terre, etc.) entreposés au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-402

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

15 octobre 2019

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition #3688 du 12 septembre 2019 de Alpha Combustion, au montant de 2 209 \$ plus taxes, pour le remplacement d'une jauge (« gage ») sur le réservoir à l'huile de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-403

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription et le déplacement de M. Hugo Blais, adjoint au directeur, et M. Richard Prévost, contremaître, à la rencontre du regroupement régional de l'Outaouais, organisée par l'APSAM le 5 novembre 2019 à Val-des-Monts, au coût de 25 \$/chacun.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-404

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise les dépenses ci-dessous en regard d'interventions aux pompes pour les eaux usées et l'usine de filtration, à savoir ;

- | | | |
|--------------|-----------------------------|------------------|
| - Xylem | réparation pompe eaux usées | 3 148 \$ + taxes |
| - Xylem | location pompe | 972 \$ + taxes |
| - Pompaction | réparation pompe U.F. | 2 638 \$ + taxes |

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-405

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de service du 27 septembre 2019 de CIMA +, au montant de 3 150 \$ plus taxes, pour le programme de surveillance 2020 du barrage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-406

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

15 octobre 2019

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso avise le MTQ de son intérêt à renouveler les contrats ci-dessous, pour l'année 2020 à savoir :

- 8912-DH-002 Balayage mécanisé
- 8912-DH-006 Tonte de gazon

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-407

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 3 octobre 2019 de Transport Michel Deschamps et Fils, au montant de 2 655 \$ plus taxes, pour les travaux d'excavation d'un fossé de la rue Nash (stationnement « Villas ») au fossé de Québec/Gatineau (900 mètres).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-408

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le versement de 174 891.10 \$ à Construction BGP tel qu'indiqué à la recommandation de paiement #1 émise par « Les Services Exp. Inc. »

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-409

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le versement de 157 568.81 \$ à Construction BGP tel qu'indiqué à la recommandation de paiement #1 émise par « Les Services Exp. Inc. »

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-410

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

15 octobre 2019

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le détail du budget d'honoraires supplémentaires de 17 520 \$ plus taxes présenté par « Les Services Exp. Inc. » pour la surveillance des travaux ainsi que la gestion et la coordination des projets 2019TH-RA41 et 2019TH-RA42.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-411

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Thurso désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Ville de Thurso prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de quatre (4) pompiers opérateur d'autopompe et/ou de deux (2) pompiers pour matières dangereuses opération et/ou de quatre (4) pompiers officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du

15 octobre 2019

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-412

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de Telmatik concernant le système d'alerte et de notification à la population.

QUE cette proposition, qui est une clé en main, a une utilisation illimitée et sans aucune variable à la facturation.

QU'un budget de 3 000 \$ plus taxes soit prévu pour l'installation.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à négocier l'achat d'un système d'alerte et de notification à la population à partir d'une proposition de Telmatik déposée à la table des DG.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-413

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture # 37116 du 10 septembre 2019 de Servitech Inc., au montant de 6 127.51 \$ plus taxes, pour la tenue à jour du rôle d'évaluation en août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-414

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

15 octobre 2019

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

DE proclamer la Ville de Thurso *municipalité alliée contre la violence conjugale*.

QUE la Ville de Thurso maintienne son engagement avec la Maison d'hébergement pour Elle des Deux Vallées par le prêt de locaux pour leurs rencontres avec des intervenantes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-415

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 603.63 \$ au Salon des Jeunes de Thurso à titre de compensation financière pour le coût du déneigement.

QUE le Salon des Jeunes soit avisé qu'il s'agit du dernier versement en lien avec cet engagement puisque la municipalité cédera par échange le terrain visé.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-416

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture #5703 du 24 septembre 2019 de Groupe Handfield arpenteurs- géomètres,

15 octobre 2019

au montant de 1 458.73 \$ plus taxes, pour le lotissement des lots 6328912 et 6328913, tel que l'engagement de la municipalité dans le projet d'échange de terrain avec la CSCV.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-417

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription de monsieur Robin Pilon, conseiller, à la formation de l'UMQ « Les compétences du leader efficace » qui se tiendra à Montebello le 21 novembre 2019 au coût de 280 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-418

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition d' « Imprimerie Papineauville » pour remplacer le photocopieur par un nouveau modèle, le Canon iR 5560, pour un montant de 289.75 \$ (plus taxes) par mois pour 60 mois.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-419

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture #512657 du 16 septembre 2019 de « Les Services Exp. inc. », au montant de 17 836.78 \$ plus taxes, pour les frais de surveillance dans le cadre des travaux du TECQ.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-420

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-05-177 adoptée par le Conseil municipal à sa réunion du 13 mai 2019 concernant une demande de l'appui de la MRC Papineau pour une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-06-125 adoptée par le Conseil des maires de la MRC Papineau appuyant l'exclusion du lot 6 037 154 du cadastre du Québec de la zone agricole ;

15 octobre 2019

CONSIDÉRANT le courriel daté du 4 septembre 2019 de la Commission de protection du territoire agricole en regard des lots qui se retrouveraient enclavés advenant une autorisation ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une erreur d'émission lors du dépôt de ladite demande d'exclusion ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'amender la demande ;

CONSIDÉRANT le plan des lots visés par la demande révisée par M. Denis Y. Charlebois, agronome et aménagiste-conseil, le 7 octobre 2019 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le plan des lots visés par une demande d'exclusion (dossier 425125) préparé par M. Denis Y. Charlebois, agronome et aménagiste-conseil (révision le 7 octobre 2019).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande par la présente l'appui de la MRC Papineau pour la révision des lots visés par la demande d'exclusion qui porte sur le lot 6 037 154 du cadastre officiel du Québec (dossier 425125).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-421

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la résolution # 2019-09-363 adoptée le 9 septembre 2019 en rescindant cette dernière au même effet ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro QMP-2017 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire ;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 225 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Thurso y a investi une quote-part de 18 374.00 \$ \$ représentant 8.17 % de la valeur totale du fonds ;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les

15 octobre 2019

réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso demande que le reliquat de 134 831.14 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée ;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2013 :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

15 octobre 2019

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides-Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-422

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition # 901 du 11 octobre 2019 de Mix Midia, au montant de 4 584.36 \$ plus taxes, pour l'habillement (hors feu) des pompiers.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-423

ATTENDU QU'un comité de suivi de la Politique familiale-MADA doit être créé ;

ATTENDU QUE ce comité a pour objectif :

1. d'assurer un suivi auprès des élus pour la réalisation du plan d'action PFM-MADA ;
2. d'effectuer un bilan annuel de l'état d'avancement du plan d'action ;
3. de diffuser annuellement le bilan des réalisations auprès de la population ;
4. en 2023, d'établir le bilan des résultats et débiter les démarches du plan d'action 2025-2030 ;
5. d'assurer une pérennité dans le suivi du plan d'action.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la création du comité de suivi de la Politique familiale-MADA et nomme les personnes suivantes pour faire partie dudit comité :

- Mélanie Boyer, conseillère
- Hélène Laprade, conseillère
- Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-10-424

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

15 octobre 2019

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le transfert de la réserve 5913101 (paiement Prinoth 15/19) au fonds de fonctionnement par une affectation au poste 03 410 00 000 (surplus affecté) aux fins du paiement final de l'équipement Prinoth SW4S.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.
Début à 19 h 25 ; Fin à 19 h 25.

Rés. : 2019-10-425

MONSIEUR JEAN LANTHIER PROPOSE,

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER,

QUE la présente séance soit levée à 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)
Jason Carrière, Maire suppléant

(signé)
Mario Boyer, Sec.-trés.

Je, Jason Carrière, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)
Maire suppléant